



MANIFESTATION DU 22 MARS 2018

LE JEUDI 22 MARS 2018, LES CHEMINOTS DE LA SUGE DOIVENT SE MOBILISER !

Les annonces du gouvernement impactent fortement l'ensemble des cheminots. Les agents de la SUGE sont concernés à plus d'un titre : le rapport SPINETTA envisage le basculement du service à SNCF Réseau car s'agissant d'une « prestation régulée ». Ce serait au prix de l'instauration d'une SUGE low-cost dédiée à des activités de gardiennage, c'est inacceptable ! Tous dans l'action le 22 mars !

Le contexte général

Qu'il soit cadre, maîtrise ou exécution, l'agent SUGE est avant tout un cheminot à part entière. Tout comme l'ensemble des cheminot-e-s depuis les annonces du 1^{er} Ministre portant sur la casse de l'entreprise SNCF, ils font l'objet d'une campagne médiatique calomnieuse sans précédent, orchestrée par celles et ceux militant pour la casse du service public ferroviaire.

C'est à ce titre que les cheminot-e-s et leur famille sont fustigés par le gouvernement et présentés par les médias comme des « privilégiés ». Rarement une profession aura fait l'objet d'un tel déferlement tous azimuts.

L'emballlement anti-cheminots, savamment orchestré, vise en fait à détourner l'opinion publique et à opposer les salariés de la SNCF au reste de la population. C'est honteusement minable !

Ce mercredi, la Ministre des Transports Elisabeth Borne a dévoilé le projet de loi qui va permettre au gouvernement de légiférer par ordonnances pour réformer l'entreprise ferroviaire. Les principales pistes sont déjà connues : fin du statut de cheminot pour les nouvelles recrues, transformation de la SNCF en SA ...le tout pour préparer l'ouverture à la concurrence du secteur.

Pour la CGT, les mesures proposées ne participent pas à l'amélioration du système ferroviaire français, bien au contraire :

- **Le statut des cheminots** : Ce ne sont pas les conditions sociales des cheminots qui sont à l'origine des 55 milliards d'euros de dette du ferroviaire, mais bien le désengagement de l'Etat depuis des décennies. La fin du statut des cheminots ne règlera pas les problèmes d'organisation et de cloisonnement des activités qui détériorent la ponctualité et la qualité du transport au quotidien.
- **Le statut de l'entreprise SNCF** : Le gouvernement préconise le passage du statut d'EPIC, où l'Etat est propriétaire, à celui de « Société Nationale à Capitaux Publics », où l'Etat est actionnaire. En clair, le gouvernement s'offre la possibilité d'ouvrir le capital et ainsi de privatiser la SNCF à court terme. C'est le scénario qui a été appliqué à Air France, France Télécom, EDF/GDF.
- **L'ouverture à la concurrence** : elle n'est pas gage d'efficacité et de développement pour le mode ferroviaire. Les exemples multiples dans d'autres pays le démontrent.
- **L'avenir des lignes régionales** : le gouvernement ment en affirmant que sa réforme ne remet pas en cause l'avenir des « petites lignes ». En ne finançant pas les travaux nécessaires sur le réseau et en ouvrant à la concurrence, il met fin à la péréquation, se désengage et laisse la responsabilité aux Régions de décider du maintien ou non des lignes régionales du Réseau Ferré National.



Les cheminots ne sont pas responsables de la dette du système ferroviaire, pas plus qu'ils ne sont responsables de l'éclatement de la SNCF décidé lors de la réforme de 2014 qui préfigurait la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Cette réforme est une privatisation déguisée du service public ferroviaire. Il s'agit pour le gouvernement d'en finir avec le train.

Le contexte métier

Si des attaques sont portées de toutes parts contre l'entreprise, l'ensemble des métiers n'est pas en reste. Pour ce qui est de la SUGE, la direction de la sûreté contribue très largement à alimenter les pouvoirs publics dans ses réflexions sur l'avenir du métier. L'objectif de la direction de la sûreté, de transformer en profondeur le métier de la SUGE, n'a d'égal que son appétence féroce pour une rentabilité financière sans limites.

La contractualisation : Ce mode de financement de la SUGE, mis en place en 2003, était annoncé par la direction de l'époque comme nécessaire pour la sauvegarde du service. Empoisonnant lentement le service, ce mode de financement, à défaut de le changer, pourrait bien signifier la disparition pure et simple de la SUGE telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Concrètement, les EPIC du GPF, n'ayant aucune obligation à le faire, contractualisent de moins en moins au regard de leurs objectifs de performance, et les opérateurs privés ne veulent pas de la SUGE !!!

De son côté, l'ARAFER pousse dans chacun de ses avis à faire baisser le coût de l'agent SUGE au nom de la concurrence, alors que paradoxalement personne ne veut payer la SUGE, les EPIC du GPF compris. Pourtant là, la sûreté n'est pas une marchandise. Les effectifs doivent être positionnés là où le besoin est identifié et pas là où les prestations sont payées.

- **Le rapport SPINETTA** : consacrant un court passage à la SUGE, il distingue les prestations dites de gardiennage, de surveillance des installations ou de bâtiments et les prestations dites de police ferroviaire. Si la problématique de la contractualisation y est abordée sous l'angle d'un recours obligatoire aux services de la SUGE pour les prestations d'ordre « quasi régalién », il est à craindre une probable scission de la SUGE en deux, voire au pire l'abandon au privé des prestations dites de gardiennage.

C'est à cela que réfléchit la direction de la sûreté en annonçant tout récemment la mise en place d'une SUGE Low-Cost qui viendrait concurrencer les sociétés privées de gardiennage. Cette mise en place sonnerait la fin de l'unicité du métier de l'agent SUGE voire de la SUGE tout court.

Par ailleurs, le rapport SPINETTA préconise également le transfert de la SUGE à SNCF Réseau qui deviendrait le gestionnaire unique de toutes les prestations régulées. Dès lors, la SUGE Low Cost n'y aurait vraisemblablement pas sa place et cela ne réglerait rien puisque le coût horaire de l'agent SUGE serait toujours pointé du doigt par l'ARAFER.

La sûreté doit être maintenue au sein de l'EPIC SNCF à défaut d'avoir une seule et unique entreprise intégrée comme la CGT le revendique, et pour éviter les perspectives peu engageantes du rapport SPINETTA, le monopole de la SUGE doit être conforté dans les emprises ferroviaires par une tarification forfaitaire et unique quel que soit le type de prestations.

- **Plan de performance 2020** : après la restructuration de la sûreté au 1^{er} mai 2017, après la fusion des DZS, la mutualisation de certains services, la direction s'attaque aujourd'hui aux conditions de travail de tous les agents SUGE avec pour unique objectif l'augmentation significative et individuelle du taux de production et de rentabilité d'un agent SUGE.

CADRE, MAITRISE, EXECUTION, aucun cheminot quelle que soit sa fonction au sein de la SUGE n'est épargné par les attaques sur le métier. Pas plus qu'il ne sera épargné, non plus, par les conséquences du projet de réforme ferroviaire tel que décidé par le gouvernement avec la complicité bienveillante de la direction de l'entreprise.

La CGT appelle les cheminot-e-s de la SUGE à participer massivement à la manifestation nationale unitaire le 22 mars prochain à 13h00, parvis de la gare de l'Est.

**LA SNCF, CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE,
NOUS, ON LA DÉFEND !**

